

« T'ES NUL EN MATH, TU VAS EN QUALIF' »

L'ORIENTATION 'POSITIVE' CONTRAINTE DES ÉLÈVES

Cécile VAN HONSTE

Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel – ASBL

Avenue du Onze Novembre, 57
1040 Bruxelles

Tel. : 02/527.25.75 Fax : 02/527.25.70

E-mail : secretariat@fapeo.be

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

L'ANALYSE EN UN COUP D'ŒIL

MOTS-CLEFS

Orientation, enseignement qualifiant, tronc commun, échec, hiérarchie des filières, relégation, enseignement secondaire

L'orientation scolaire est source d'inégalités dans notre enseignement. C'est généralement à la fin de sa 2^e secondaire que l'élève se voit orienté vers une filière : la section de transition ou la section de qualification. Les élèves ayant des difficultés durant leur tronc commun, n'ayant pas réussi leur CE1D voire leur CEB, peuvent être orientés par le Conseil de classe vers la filière qualifiante : l'enseignement de technique de qualification ou l'enseignement professionnel. À eux ensuite de trouver leur voie dans cette filière qu'on leur impose...

Cette analyse se veut volontairement critique pour ouvrir et susciter le débat. Des raccourcis seront faits mais nous souhaitons surtout questionner l'imaginaire collectif des parents, des équipes éducatives et des élèves eux-mêmes par rapport à l'orientation vers des filières « moins valorisées ».



TABLE DES MATIÈRES

L'analyse en un coup d'œil	1
Introduction.....	3
L'orientation : pas pour tout le monde !.....	3
A la fin du tronc commun	3
Pour les élèves en difficulté.....	4
Un processus de sélection	5
Créer une main d'œuvre	5
Écrémer des élèves	6
Hiérarchie des filières, hiérarchie socio-économique ?	6
Une orientation « positive »... ..	7
Basée sur l'échec	8
Contraignant les élèves.....	9
Et les faisant porter seul la responsabilité.....	9
Conclusion.....	10
Bibliographie	11
Articles, analyses	11
Textes législatifs.....	12

INTRODUCTION

L'orientation, c'est un thème central dans l'enseignement secondaire¹ : « *il faut prôner une orientation positive des élèves... Ceux-ci doivent être acteurs de leur orientation, porteurs d'un projet, être accompagnés dans leur démarche. L'orientation des élèves est un processus continu, qui leur permet de donner du sens à leurs études ...* ». Tous ces beaux mots sur l'orientation, retrouvés dans la Déclaration de politique communautaire² ou dans les multiples déclarations du gouvernement et du Cabinet, nous noient d'un vocabulaire très positif sur cette problématique. Cela nous ferait presque oublier ce qui se passe réellement sur le terrain...

Derrière ces discours s'affiche une réalité moins glorieuse : l'orientation scolaire, c'est avant tout un processus de sélection des élèves. C'est le Conseil de classe qui, en fin d'année, décide des filières dans lesquelles le jeune pourra poursuivre sa scolarité. L'orientation contraint certains élèves, les plus « faibles » scolairement, à se diriger vers de l'enseignement qualifiant. Cette relégation dresse une image très dévalorisante d'un enseignement qualifiant imposé aux élèves, et non choisi par aspirations personnelles, envies ou réels intérêts. À cela s'ajoutent les représentations et l'imaginaire collectif des équipes éducatives, des parents et des élèves qui dévalorisent cet enseignement qualifiant.

L'orientation est dite 'positive' mais est très et trop souvent imposée dans les faits. C'est cela que nous souhaitons questionner : quelle place est laissée aux jeunes dans cette orientation « positive » contrainte ? Aux parents ? Aux CPMS ? Qui doit être orienté ? Pourquoi ? Comment donner du sens à son parcours tout en étant forcé de suivre une certaine voie ? Comment parler de projets de vie, de métiers et d'aspirations lorsque l'orientation se base presque uniquement sur ses résultats scolaires ?

En examinant l'orientation des élèves, nous questionnons surtout une dualisation de notre enseignement et une hiérarchisation des filières d'études. Les élèves ne sont pas égaux dans leurs parcours scolaires, et l'orientation est au cœur de ces inégalités.

L'ORIENTATION : PAS POUR TOUT LE MONDE !

A la fin du tronc commun

À chaque fin d'année, le Conseil de classe délivre une attestation de réussite, d'échec, ou d'orientation aux élèves. C'est surtout en fin de premier degré que se pose pour nous de manière cruciale cette question d'orientation. En effet, en fin du 1^{er} degré du secondaire et

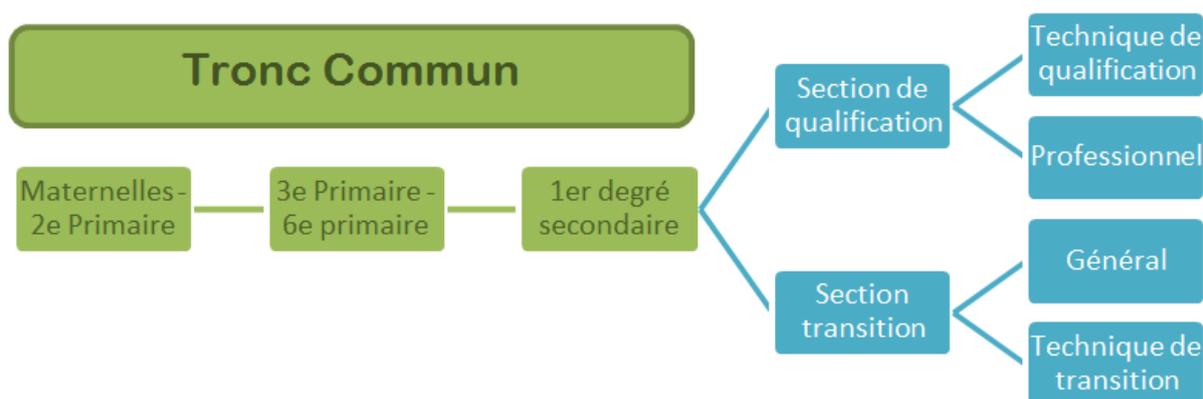
¹ Dans cette analyse, nous nous centrerons principalement sur l'orientation au terme du premier degré de l'enseignement secondaire ordinaire, et non l'orientation vers l'enseignement spécialisé.

² Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, *Déclaration de politique communautaire 2014-2019 : Fédérer pour réussir*, 2014, p.5.

donc du tronc « commun » à tous les élèves, le Conseil de classe décide de la suite du parcours scolaire du jeune entre plusieurs filières, formes et sections.

Si le certificat CE1D³ est octroyé à l'élève, il peut passer dans la 3^e secondaire de la filière de son choix. Par contre, si le CE1D n'est pas obtenu :

- *Première option* : l'élève doit suivre une année supplémentaire (la « 2S ») ou une année en plus au 2^e degré (3^e SDO).
- *Seconde option* : l'élève peut être orienté dans les formes et sections définies par le Conseil de classe : enseignement technique de transition (TT), enseignement de technique de qualification (TQ), enseignement professionnel, etc.⁴



En fin de second degré également, l'élève peut s'orienter ou être orienté vers certaines filières, en fonction notamment de ses résultats scolaires.

Pour les élèves en difficulté

Dès la fin du tronc commun, on oriente donc certains élèves vers le qualifiant. Pour les élèves ayant des bonnes notes à l'école, le choix d'une filière n'est pas contraint par le Conseil de classe. A l'heure actuelle, l'orientation est surtout vue comme une « remédiation ». Un moyen d'accrochage scolaire, pour les élèves ayant des difficultés à l'école ou ayant déjà « trop doublé »... « *L'orientation positive constitue la meilleure garantie que l'élève ne décroche pas et obtienne un diplôme ou une qualification* »⁵.

Pour de nombreux acteurs et dans l'imaginaire social, l'enseignement général est vu comme un idéal, dans lequel il faudrait maintenir le plus longtemps possible l'élève pour ne pas lui

³ Notons la différence entre le certificat de réussite du premier degré (CE1D) et l'épreuve du CE1D, épreuve externe certificative qui concerne les matières de mathématiques, français, langues modernes et les sciences.

⁴ Notons qu'au niveau législatif, rien n'empêche le Conseil de classe d'orienter un élève vers l'enseignement général.

⁵ Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, *Déclaration de politique communautaire 2014-2019 : Fédérer pour réussir*, 2014, p.13.

« fermer les portes »⁶. Si l'élève a de bons résultats, il peut donc rester dans cette voie que certains qualifient de royale. Les élèves ayant des « facilités » à l'école semblent pour la plupart exempts de cette question de l'orientation et peuvent s'octroyer le 'luxe' de mûrir progressivement un projet scolaire et un projet de vie sur du plus long terme... Alors que d'autres, ayant des difficultés dans le premier degré (ou déjà depuis leurs primaires), doivent poser un choix assez tôt dans leur adolescence.

Dans les filières de qualification, on retrouve proportionnellement plus d'élèves « en retard » que dans les filières de transition (c'est-à-dire les élèves ayant au moins déjà doublé une année). Cela s'explique par une hiérarchie des filières entre celle de transition, perçue comme 'voie royale' dont certains élèves décrocheraient au fur et à mesure de leurs échecs à l'école et celle de qualification, recueillant ces élèves...

« Les différences dans la structure des retards en fonction des formes choisies sont importantes. Le retard moyen en 3e dans la forme générale est de 28 % ; il s'élève à 57 % dans le technique de transition, à 78 % dans le technique de qualification et 88 % dans le professionnel. »

Source : Indicateurs de l'enseignement, 2014, p.32.

UN PROCESSUS DE SÉLECTION

Créer une main d'œuvre

Généralement, on lie l'orientation avec la thématique du qualifiant. Cela se retrouve dans la majorité des textes : l'orientation, c'est pour les élèves qui ont des difficultés dans l'enseignement « général », qui souhaitent accéder à un métier, et doivent se diriger vers de l'enseignement qualifiant. Oui mais...

L'enseignement au cours du tronc commun devrait permettre à *tous* les élèves de s'émanciper et de s'épanouir, d'acquérir tous les savoirs de base nécessaires à leur insertion sociale. Un des problèmes, à l'heure actuelle, c'est que ce tronc commun (surtout au premier degré), se centre énormément sur des compétences et savoirs « généraux » (math, français, langues, sciences, etc.). En effet, ce premier degré, censé être « polytechnique », s'apparente dans les faits très fortement à de l'enseignement général. Les enfants ayant eu des difficultés scolaires durant ces deux premières années du secondaire, sont donc « sortis » du système « général » et dirigés vers une autre voie, plus « pratique ».

⁶ André G., « Les tensions du jugement professoral. Ethnographie des décisions d'orientation dans les conseils de classe », *Éducation et Formation*, 2011, pp.27-43.

Ce besoin d'orienter les élèves « plus faibles » vers de l'enseignement qualifiant semble correspondre à une demande du monde de l'emploi. Le chômage en Belgique est trop élevé, certains métiers sont 'en pénurie' entend-on, et il faudrait pouvoir former une main d'œuvre pour répondre aux besoins économiques et à ces métiers 'porteurs d'avenir'. La solution ? L'enseignement qualifiant ! En orientant une partie des élèves vers cette filière, on les rend 'employables' pour répondre à une réalité économique. Volonté affichée et délibérée (« Renforcer les synergies entre l'enseignement qualifiant et le monde du travail »⁷) ou pensée masquée et sous-entendue, on continue à perpétuer une hiérarchie de classes entre les métiers 'manuels' et les métiers 'intellectuels', des 'ouvriers' et des 'patrons'... Une autre réalité économique également, c'est celles de certains jeunes qui ne peuvent pas « attendre » pour travailler, qui ont déjà des projets de métiers en tête...

Bref, à travers l'orientation se creusent les inégalités et se joue une lutte des classes, malheureusement encore bien présente aujourd'hui...

Écrémer des élèves

L'orientation peut aussi être vue comme une sélection du public d'une école, pour garder une certaine réputation, renommée... En effet, quoi de mieux pour exclure un élève de l'établissement que de l'orienter vers une section, filière ou option qui n'est pas fournie par l'école ? On oriente également certains élèves par rapport à leur comportement et aux attentes de l'établissement, à leur capacité d'intégration dans l'école, à l'implication de leurs parents⁸...

À l'inverse, pour garder certains élèves, l'orientation vers une filière et option existante dans l'école permet à certains établissements de se garder un certain public. L'orientation peut permettre d'écrémer les élèves les plus difficiles, et peut instaurer un classement hiérarchisé d'établissements. L'école peut être violente dans son tri sélectif...

Hiérarchie des filières, hiérarchie socio-économique ?

L'orientation positive, prônée par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, peut se définir comme telle : « à l'issue des huit premières années de la scolarité obligatoire, les élèves sont orientés vers la forme d'enseignement la mieux adaptée à leurs aspirations et à leurs capacités. »⁹

Nous croirons à une orientation *positive* des élèves lorsqu'individuellement et en étant accompagnés, ils choisiront et construiront leur parcours et leur projet. À la FAPEO, dans le contexte actuel, on n'y croit pas. Est-ce un pur hasard si la majorité des élèves plus défavorisés '*souhaitent*' se retrouver dans le qualifiant ?

⁷ Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, *Déclaration de politique communautaire 2014-2019 : Fédérer pour réussir*, 2014, p.5.

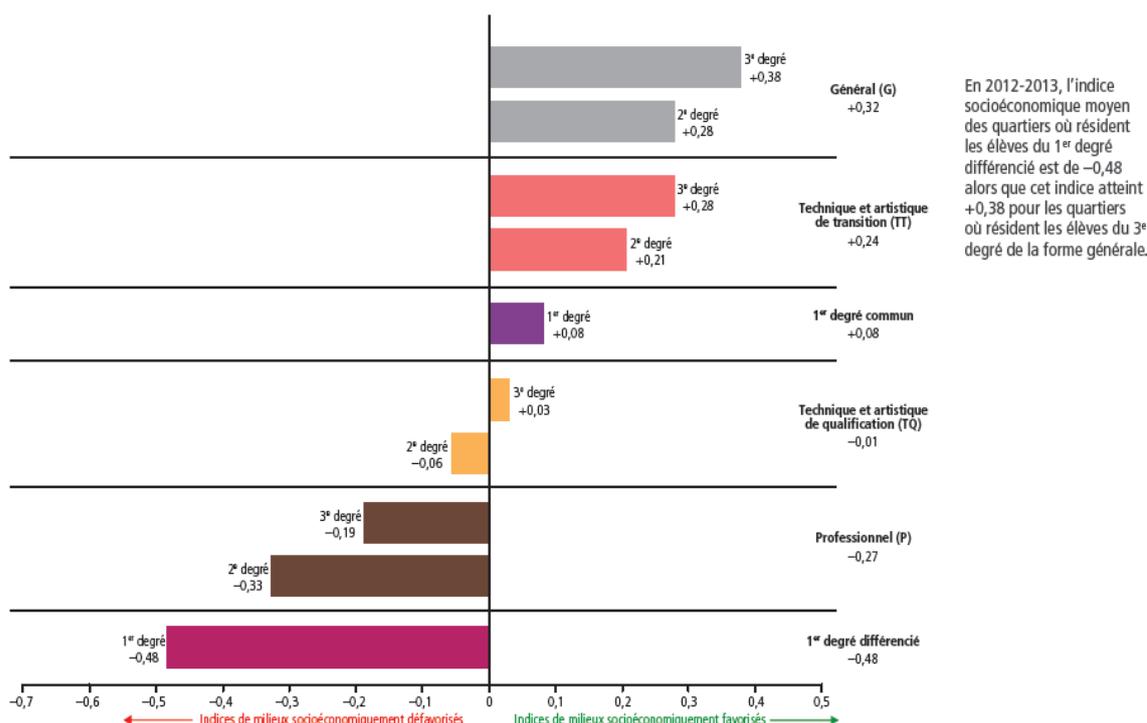
⁸ André G., « Les tensions du jugement professoral. Ethnographie des décisions d'orientation dans les conseils de classe », *Éducation et Formation*, 2011, pp.27-43.

⁹ Décret « Missions », 1997, article 21.

« C'est un fait : dans l'enseignement technique et professionnel, actuellement peu valorisé, les élèves issus de familles pauvres sont beaucoup plus nombreux que ceux des classes sociales plus favorisées ».

Source : Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion, rapport 2009, p.64.

9.2 Indice socioéconomique moyen des quartiers où résident les élèves des différents degrés et formes de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice – Année scolaire 2012-2013



Source : AGERS, Les Indicateurs de l'Enseignement, 2014, p.29.

Ce sont deux filières qui s'opposent : l'une regroupant les jeunes plus défavorisés, l'autre les jeunes issus de milieux favorisés. Pourtant, le décret Mission annonçait vouloir « proscrire toute mesure susceptible d'instaurer une hiérarchie entre établissements ou entre sections et formes d'enseignement organisées dans l'enseignement secondaire »¹⁰. Cet objectif ne nous semble pas du tout atteint.

UNE ORIENTATION « POSITIVE »...

Peut-on encore parler d'orientation positive ? Peut-on affirmer, dans l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles, appliquer ce beau concept qu'est « l'orientation » ? Orientation qui devrait « permettre à l'individu de se mettre en capacité de prendre conscience de

¹⁰ Décret « Missions », 1997, article 10.

ses caractéristiques personnelles et de les développer en vue du choix de ses études, de ses formations et de ses activités professionnelles, dans toutes les conjonctures de son existence, avec le souci conjoint du devenir collectif solidaire et de l'épanouissement de sa personnalité et de sa responsabilité.»¹¹...

Attention, nous ne remettons pas en cause ici le rôle du Conseil de classe dans sa mission d'attestation de réussite d'une année. Nous questionnons surtout cette perspective d'une orientation appliquée uniquement comme un choix contraint à certains élèves.

En calquant le tronc commun sur le modèle de l'enseignement général, c'est impossible de concevoir l'orientation autrement que comme une relégation et un « nivellement par le bas ». Pourquoi ne pas rendre ce premier degré réellement plus polytechnique, pour permettre à chaque enfant de développer toutes les connaissances, compétences, savoir-être et savoir-faire, mêmes techniques et artistiques ? Cela permettrait à chacun de « tester » plusieurs choses et de s'accrocher à des cours qui les intéressent peut-être davantage et dans lesquels ils seraient valorisés. Peut-être qu'à ce moment-là, nous pourrions parler d'une orientation plus positive.

Basée sur l'échec

L'orientation dans le qualifiant se base principalement sur les résultats scolaires des élèves. Les évaluations certificatives, externes comme le CE1D ou internes à l'établissement, permettent au Conseil de classe de délibérer sur les potentialités futures, scolairement parlant, des élèves. Le Conseil de classe associe le CPMS à ses débats mais c'est *in fine* à lui-même que revient la décision.

Comment comprendre qu'un jeune soit orienté vers une filière, et souvent un choix de métier, en fonction uniquement de ses résultats à des examens ? Un examen raté, ne pourrait-il pas refléter simplement une erreur de parcours ? Les résultats en math et français permettent-ils de montrer quelles sont les aspirations des élèves ? Quels métiers ils veulent faire plus tard ?

La sanction des études ne devrait pas être de l'orientation. Les savoirs scolaires ne sont pas un diagnostic des goûts et potentialités de l'élève.

Les équipes éducatives, les parents et les CPMS accompagnent et devraient accompagner le jeune dans sa construction de projet de vie. Le choix devrait surtout se poser sur ses aptitudes, ses envies, ses projets, ses centres d'intérêts, la condition de vie à laquelle il aspire. Il ne faudrait plus voir l'orientation comme un choix obligatoire à poser en cas d'échec, en « consultant sa boule de cristal »... « *Il faut que je me décide maintenant : qu'est-ce que je vais faire*

¹¹ Conseil de l'Éducation et de la Formation, « Orientation et information sur les études, les formations et les métiers », Avis 78, 2002.

de ma vie ? ». Les aptitudes se construisent, les jeunes sont des adultes en devenir, le monde change, les métiers évoluent, se créent, disparaissent.

Contraignant les élèves

Comment pouvons-nous parler d'orientation « positive », lorsque celle-ci est imposée aux élèves ? On est dans une démarche négative, on ferme des portes aux élèves. Oui, ils sont accompagnés par toute une série d'acteurs, mais ils n'ont pas toutes les clés pour ouvrir toutes les portes. Certains accès leurs sont interdits. « *Tu es nul en math, tu vas en qualif, ce sera mieux pour toi... tu peux aller voir le CPMS, pour t'aider à t'orienter... Mais tu ne pourras pas suivre la filière générale* ». Vous aussi vous voyez cette contradiction entre une orientation accompagnée et réfléchie sur la durée, et l'interdiction de certaines filières ?

Et les faisant porter seul la responsabilité

L'élève reste seul responsable de son parcours. Maintenant qu'il est contraint de suivre sa voie, c'est à lui qu'incombe la responsabilité de trouver un projet, une option qui lui correspond. Il doit se créer son propre parcours individuel. Il est responsable de la réussite de son parcours, de l'obtention de son diplôme. Dans cette perspective, la FAPEO s'interroge : quelle place est laissée au collectif ? Au groupe-classe ? Aux parents et aux élèves eux-mêmes ? Pourquoi faire porter cette responsabilité sur les épaules d'un jeune, alors que c'est d'autres acteurs qui décident ?

CONCLUSION

Nous avons souhaité vous interpeller, parents, concernant cette problématique centrale dans l'enseignement qu'est l'orientation ! Peut-être avez-vous vous aussi été dans l'obligation de soutenir votre enfant à la suite d'un échec ou d'une attestation d'orientation ? Peut-être avez-vous aussi intenté un recours contre une décision du Conseil de classe pour permettre à votre enfant de poursuivre dans une filière de laquelle on l'excluait ?

Car l'orientation pose question. Elle distingue deux filières : une voie royale vers les études supérieures et une « voie de garage », où l'on oriente les élèves qui « n'arrivent pas » dans le général. Peut-on encore parler de choix lorsque l'on remarque, qu'au niveau macro, ce sont les enfants les plus précarisés qui se trouvent dans cette filière ?

Sans langue de bois, en utilisant parfois des raccourcis, nous voulions adopter une démarche très critique de l'orientation, à contre-courant des beaux mots que nous entendons dans les discours politiques sur « l'orientation positive ».

Ce sont les structures, et non les acteurs, que nous avons questionnées. Car les structures nous semblent dysfonctionnelles (bancales) et assez noires, mais les acteurs de terrain, équipes éducatives, parents, jeunes, et associations font de leur mieux pour rendre ce système viable pour les jeunes, pour faire en sorte que ces derniers s'y retrouvent, accrochent à l'école, et se construisent un projet de vie.

Quelques pistes d'amélioration ? Repenser le système dans sa globalité ! Ce n'est pas en colmatant des brèches d'un bateau troué de toute part, que ça va l'empêcher de couler... Pour améliorer le qualifiant et notre enseignement secondaire, c'est tout le système qu'il faut revoir ! De l'entrée en maternelles à la transition primaire-secondaire, en passant par le CEB, l'enseignement différencié et le tronc commun, jusqu'à la valorisation des diplômes ! À la FAPEO, nous luttons pour qu'une réflexion de fond, sans tabou, et avec les acteurs de terrain soit menée... à la place d'une accumulation de décrets et de réformettes.¹²

¹² Voir à ce sujet de Mémoire de la FAPEO : FAPEO, « Les dix chantiers prioritaires de la FAPEO », 2014.

BIBLIOGRAPHIE

Articles, analyses

Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique, *Indicateurs de l'Enseignement*, 2013, <http://www.enseignement.be/index.php?page=26981>.

Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique, *Indicateurs de l'Enseignement*, 2014, <http://www.enseignement.be/index.php?page=27187>.

André G., « Les tensions du jugement professoral. Ethnographie des décisions d'orientation dans les conseils de classe », *Éducation et Formation*, 2011, pp.27-43.

André G., « Les conseils de classe. Entre pouvoirs, tensions et ouverture », *Triologue*, n°65, 2012, pp.14-16.

Année des compétences, « S'orienter... une question de bon sens ! », Journée d'étude de l'Année des compétences, CAF Tihange, 26 novembre 2013.

Conseil de l'Éducation et de la Formation, « Orientation et information sur les études, les formations et les métiers », Avis 78, 2002.

Conseil de l'Éducation et de la Formation, « Orientation dès l'école obligatoire et tout au long de la vie », Avis 98, 2008.

Conseil de l'Éducation et de la Formation, « Une démarche d'orientation au 3^e degré dans le cadre des deux semaines octroyées par le décret « Missions » », Avis 101, 2008.

Conseil de l'Éducation et de la Formation, « Refondation des humanités professionnelles et techniques, 10 ans (et plus) après l'Avis 80 », Rapport d'instruction, Conseil du 23 mai 2014.

Conseil supérieur des Centres P.M.S., « L'orientation au terme du 1^{er} degré, impact des attestations d'orientation », Avis 14-0206.

Conseil supérieur des Centres P.M.S., « Avis relatif à l'orientation en Centres PMS », Avis 34, juin 2013.

Grootaers D., « Le tronc commun dans l'enseignement secondaire », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n°2210, 2014.

de Thier V., Mathy J., « Objectif 2014 : l'excellence pour tous. Le gouvernement a-t-il tenu ses engagements ? », Analyse FAPEO, 2013.

Direction générale de l'enseignement obligatoire, Colloque « Valoriser l'enseignement qualifiant ? Pour aller au-delà du concept... », 19 mai 2014.

FAPEO, « Les dix chantiers prioritaires de la FAPEO », 2014, [en ligne : <http://www.fapeo.be/wp-content/uploads/2014/05/Memorandum-FAPEO-2014.pdf>].

Floor A., « Orientation scolaire : mise en contexte », Analyse UFAPEC, 2013.

Floor A., « Orientation scolaire : qu'est ce qui se fait dans nos écoles ? », Analyse UFAPEC, 2013.

Floor A., « L'orientation vue par les jeunes », Analyse UFAPEC, 2013.

Fédération Wallonie-Bruxelles, *Déclaration de politique communautaire 2014-2019 : Fédérer pour réussir*, 2014.

Ferrara M., Friant N., « Comment les élèves du premier et du dernier degré de l'enseignement secondaire se représentent-ils les différentes filières ? », *INAS, Working papers*, n°01/2014, p.1-32.

Kagan C., « L'orientation, un processus continu », Présentation au Salon de l'Éducation, 2014.

Lacroix J., « La certification par unités. Comment soutenir la revalorisation de l'enseignement qualifiant au 3^e degré du secondaire », Analyse FAPEO, 2011.

Lacroix J., « La Déclaration de Politique Communautaire 2014-2019 : « Un Pacte d'excellence » pour l'enseignement. Avec les parents ? Et pour aller où ? », Analyse FAPEO, 2014.

Lontie M., « Nouveau regard sur l'enseignement qualifiant », Etude UFAPEC, 2013.

Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion, « L'orientation scolaire : valorisation des compétences ou renforcement des inégalités ? », *Rapport 2008-2009 de Lutte contre la pauvreté*, n°5, 2009, pp.61-90, [en ligne : <http://www.luttepauvrete.be/rapportbisannuel5.htm/>]

Service général du Pilotage du système éducatif, « Parcours des élèves dans le premier degré différencié », février 2014.

Tilman F., Grootaers D., *La mutation de l'école secondaire. Questions de sens, propositions d'action*, Bruxelles, Couleur livres asbl, 2011.

Van Honsté C., « L'enseignement qualifiant : une voie de garage ? », FAPEO, *Triologue*, n°76, 2014.

Textes législatifs

Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, *Loi relative à la structure générale et à l'organisation de l'enseignement secondaire*, 19 juillet 1971.

Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, *Décret organisant l'enseignement secondaire en alternance*, du 3 juillet 1991.

Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, *Décret dit « Missions », définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre*, du 24 juillet 1997.

Gouvernement de la Région Wallonne, *Décret portant assentiment à l'Accord de coopération du 24 juillet 2003, relatif à la validation des compétences dans le champ de la formation professionnelle continue, conclu entre le Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française* », 13 novembre 2003.

Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, *Contrat pour l'école*, 2005.

Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, *Décret relatif à l'évaluation externe des acquis des élèves dans l'enseignement obligatoire et au certificat d'études de base de l'enseignement primaire*, du 02 juin 2006.

Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, *Décret organisant la différenciation structurelle au sein du premier degré afin d'amener l'ensemble des élèves à la maîtrise des socles de compétences*, du 7 décembre 2007.

Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, *Décret relatif à la création d'instances sous-régionales de pilotage et à l'octroi d'incitants visant un redéploiement plus efficient de l'offre d'enseignement qualifiant*, 30 avril 2009.

Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, *Décret organisant la certification par unités d'acquis d'apprentissage (CPU) dans l'enseignement secondaire qualifiant et modifiant diverses dispositions relatives à l'enseignement secondaire*, dit « Décret CPU » du 12 juillet 2012.

Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, *Décret relatif aux politiques conjointes de l'Enseignement et de l'Aide à la Jeunesse en faveur du bien-être des jeunes à l'école, de l'accrochage scolaire, de la prévention des violences et de l'accompagnement des démarches d'orientation*, du 21 novembre 2013.

Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, *Décret modifiant les grilles-horaires dans la section de qualification de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice et organisant les stages dans l'enseignement secondaire de plein exercice et dans l'enseignement secondaire spécialisé de forme 3 et de forme 4*, 5 décembre 2013.

Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, *Décret modifiant notamment le décret du 30 juin 2006 relatif à l'organisation pédagogique du 1^{er} degré de l'enseignement secondaire*, 11 avril 2014.

Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, *Déclaration de politique communautaire 2014-2019 : Fédérer pour réussir*, 2014.

Parlement francophone bruxellois, *Décret portant assentiment à l'accord de coopération conclu entre la Communauté française et la Région Wallonne et la Commission communautaire française, relatif à la mise en œuvre des bassins de vie Enseignement qualifiant – formation – emploi, fait à Bruxelles, 20 mars 2014.*